

Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives

(Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie)



Bremond Avocats	Guilhem Bremond et Virginie Verfaillie
Gide Loyrette Nouel	Olivier Puech
Santoni & Associés	Marc Santoni
(en partenariat avec Allen & Overy)	
Sonier & Associés	Gabriel Sonier
Veil Jourde	George Jourde
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini et Philippe Druon
Willkie Farr & Gallagher	Maurice Lantourne et Alexandra Bigot



De Pardieu Brocas Maffei	Jacques Henrot
Linklaters	Aymar de Mauléon et Cécile Dupoux
Jeantet Associés	Didier Malka
Patricia Lemarchand	Patricia Lemarchand
Simon Associés	Jean-Charles Simon
Théron Avocats	Christophe Théron



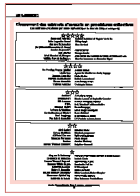
Ashurst	Jean-Pierre Farges
Bredin Prat	Nicolas Laurent et Raphaëlle Courtier
DS Avocats	Martine Zervudacki-Farnier
FTPA	S.-A. Tchekhoff et Bruno Robin
Herbert Smith	Bruno Basuyaux
Latham & Watkins	Hervé Diogo Amengual
Orrick Rambaud Martel	Saam Golshani
Paul Hastings	Sandra Esquiva Heisse
Poulain & Associés	J.-P. Poulain et Jason Reeve



Bird & Bird	Bertrand Biette
Cleary Gottlieb	Fabrice Baumgartner
Clifford Chance	Reinhard Dammann
Marccus Partners	Pierre Forget
Racine	Antoine Diesbecq
Sarrau Thomas Couderc	Delphine Caramalli



August & Debouzy	Pierre-Charles Ranouil et Pierre Descheemaeker
Coblence et Associés	Ludovic Dorès
Cornet Vincent Segurel	Jean-François Puget
Denton Wilde Sapte	Constantin Achillas
Granrut Avocats	P.-Y. Rossignol
Kahn & Associés	Maité Lavrilleux
Laude Esquier Champey	Olivier Laude et Richard Esquier
Shearman & Sterling	Pierre-Nicolas Ferrand
Schultze & Braun	Ellen Delzant et Patrick Ehret



Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives

(Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie)



Bremond Avocats	Guilhem Bremond et Virginie Verfaillie
Gide Loyrette Nouel	Olivier Puech
Santoni & Associés	Marc Santoni
(en partenariat avec Allen & Overy)	
Sonier & Associés	Gabriel Sonier
Veil Jourde	George Jourde
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini et Philippe Druon
Willkie Farr & Gallagher	Maurice Lantourne et Alexandra Bigot



De Pardieu Brocas Maffei	Jacques Henrot
Linklaters	Aymar de Mauléon et Cécile Dupoux
Jeantet Associés	Didier Malka
Patricia Lemarchand	Patricia Lemarchand
Simon Associés	Jean-Charles Simon
Théron Avocats	Christophe Théron



Ashurst	Jean-Pierre Farges
Bredin Prat	Nicolas Laurent et Raphaëlle Courtier
DS Avocats	Martine Zervudacki-Farnier
FTPA	S.-A. Tchekhoff et Bruno Robin
Herbert Smith	Bruno Basuyaux
Latham & Watkins	Hervé Diogo Amengual
Orrick Rambaud Martel	Saam Golshani
Paul Hastings	Sandra Esquiva Heisse
Poulain & Associés	J.-P. Poulain et Jason Reeve



Bird & Bird	Bertrand Biette
Cleary Gottlieb	Fabrice Baumgartner
Clifford Chance	Reinhard Dammann
Marccus Partners	Pierre Forget
Racine	Antoine Diesbecq
Sarrau Thomas Couderc	Delphine Caramalli



August & Debouzy	Pierre-Charles Ranouil et Pierre Descheemaeker
Coblence et Associés	Ludovic Dorès
Cornet Vincent Segurel	Jean-François Puget
Denton Wilde Sapte	Constantin Achillas
Granrut Avocats	P.-Y. Rossignol
Kahn & Associés	Maité Lavrilleux
Laude Esquier Champey	Olivier Laude et Richard Esquier
Shearman & Sterling	Pierre-Nicolas Ferrand
Schultze & Braun	Ellen Delzant et Patrick Ehret



CERCLE MONTESQUIEU

L'avis du Cercle Montesquieu en matière de PROCÉDURES COLLECTIVES

Les procédures collectives requièrent des compétences en matière contentieuse, mais également des connaissances des acteurs du milieu. Entrées au tribunal de commerce, connaissance des administrateurs et des mandataires judiciaires, accès privilégiés auprès du greffe, connaissance des institutions susceptibles d'apporter leur aide à l'entreprise en difficulté sont autant de qualités indispensables à l'avocat chargé d'une procédure collective. La matière ne laisse pas de place au dilettantisme.

L'avocat doit également se positionner comme une interface efficace entre l'administrateur judiciaire et l'entreprise.

En effet, les directeurs juridiques regrettent la difficulté de communication avec les administrateurs judiciaires, souvent difficilement joignables. L'avocat doit être le porte parole de son client et, pour cela, connaître l'administrateur. Un pré-requis est donc indispensable : être un acteur reconnu du monde de la restructuration. Les cabinets de niche dans ce domaine présentent, de ce fait, un atout indéniable.

Certaines affaires requièrent néanmoins des signatures internationales. Notamment pour les dossiers internationaux où les reportings et les conférences téléphoniques s'effectuent en anglais. Le nom de l'associé réputé, adossé au coup de tampon de la firme, peuvent alors apparaître comme une « police d'assurance ».

Les cabinets ayant une activité reconnue en procédures collectives mais n'ayant pas répondu à l'enquête d'Option Droit & Affaires

Bersay & Associés
Bouhénic Baudin & Associés
Brunswick Société d'Avocats
Dewey Leboeuf
Field Fisher Waterhouse
Fried Frank

Gibson Dunn
Grand Auzas & Associés
Jean-Paul Petreschi
Jones Day
Kuntz & Associés (en partenariat avec Lovells)

Pardo Boulanger & Associés
Ribeyre & Associés
Salans
SJ Berwin
Souliez Avocats
Simmons & Simmons